

# LA QUALIFICATION de DIRECTEUR TECHNIQUE d'École agréée F.F.P

## Prérogatives

Directeur technique d'école de parachutisme agréée FFP.

## Accès à la formation

Le candidat doit être titulaire d'un BPJEPS parachutisme et avoir une pratique régulière de l'encadrement.

Avec la [fiche d'inscription](#), le candidat adresse à la FFP un dossier dans lequel il expose son parcours de formation, son expérience en rapport avec l'organisation de l'activité, ses motivations et son projet de direction technique.

## Plan individuel de formation

Le dossier envoyé par le candidat servira de base à un entretien au cours duquel le jury évalue l'expérience et les compétences du candidat sur les connaissances liées à la fonction de directeur technique (cf fiche descriptive d'activité du DT). A l'issue de l'entretien, un parcours de formation est proposé au candidat admis en formation avec des éventuels allègements de formation des séquences 1 et/ou 3 uniquement.

## Formation

La formation se déroule en trois parties : deux séquences de formation et un stage d'application

**1<sup>ère</sup> séquence** : d'une durée de 3 jours et demi

Programme :

1. Tâches du directeur technique
2. Réglementation matériel
3. Réglementation aérienne et gestion de l'aéronef.

**2<sup>ème</sup> séquence** : d'une durée de 3 jours et demi

Programme :

1. Réglementation fédérale
2. Réglementation code du sport
3. Gestion de l'aéronef et travail avec le pilote
4. Management.

**3<sup>ème</sup> séquence** : d'une durée minimum de 140 heures au sein d'une école de parachutisme agréée par la FFP. La formation pratique est encadrée par un tuteur. Ce tuteur doit être directeur technique ou avoir été directeur technique (2 ans d'expérience minimum obligatoire).

Lors de son inscription, le candidat propose une école de parachutisme ainsi qu'un tuteur. Il est possible d'effectuer ce stage sur deux écoles différentes avec deux tuteurs. Ces propositions sont soumises à validation par la FFP.

Contenu définis dans le carnet de liaison :

Objectifs :

1. Mettre en lien les apports théoriques sur l'école
2. Préparer et organiser l'activité sur l'école
3. Encadrement de l'activité sur l'école
4. Mise en œuvre d'un projet sur l'école

## Evaluation

L'évaluation est réalisée au moyen d'un entretien oral basé sur un dossier préparé par le candidat. Ce dossier porte sur un projet mis en place pendant la saison au sein d'une école de parachutisme.